



## MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

---

### AVIS PUBLIC

#### **EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :**

Lors d'une séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 19 septembre 2017, le Conseil municipal de La Macaza a adopté le règlement numéro 2018-127 décrétant les taux variés de taxation foncière et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2018.

**QUE** ce règlement est actuellement déposé au bureau municipal situé au 53, rue des Pionniers, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

Le présent règlement entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018 conformément à la Loi.

**DONNÉ À LA MACAZA CE 20<sup>e</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 2017**

Le directeur général adjoint

*Étienne Gougoux*

---

Étienne Gougoux

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Étienne Gougoux, directeur général adjoint de la municipalité de LA MACAZA, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie de celui-ci à chacun des endroits suivants : panneaux à l'extérieur de l'Hôtel de Ville, au lac Chaud, au lac Macaza et au lac Clair, entre 10 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 20<sup>e</sup> jour de décembre 2017.

Le directeur général adjoint

*Étienne Gougoux*

---

Étienne Gougoux